



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION

ADMINISTRATION MUNICIPALE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Mercredi 30 Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la cinquième séance annuelle à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	24 Novembre 2022
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	28
<i>Nombre de pouvoir</i>	9
<i>Nombre de votants</i>	37
<i>Suffrage exprimé</i>	37

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Patrice SELLY - Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL - Jean François CATAN – Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA - Matie Sabine SAUTRON - Charles André SAINT PIERRE – Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Sophie Marie AUDIFAX LEBON - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Sabrina RAMIN – Noëlle CHANE FAN - Fabienne BORNEO – Patrick DALLEAU – Jean Luc JULIE –

**ETAIENT REPRESENTES :**

*Ridwane ISSA représenté par Anne CHANE KAYE BONE*  
*Patrice BOULEVART représenté par Jean Louis VITAL*  
*Fara ARMOUGOM représentée par Augustin CAZAL*  
*Patrice ELLAMA représenté par Jean François CATAN*  
*Christelle HOAREAU représentée par Bruno ROBERT*  
*Ruddy VOULAMA représenté par Vincent TERGEMINA*  
*Angélique PEDRE représentée par Sylvie PAYET*  
*Philippe LE CONSTANT représenté par Jean Luc JULIE*  
*Valérie DIJOUX représentée par Patrick DALLEAU*

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20221213-DEL093112022-DE  
Date de réception préfecture : 14/12/2022

ETAIENT ABSENTS :

Alicia HAYANO - Hans DIJOUX

RETARD :



Arrivée de Mme Odile DAMOUR à 18 h 55 au rapport N° 103 – 11 - 2022

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Marie Michèle MARIAYE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (28 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 23121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît le ..... Et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 28 sur 39

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
	 <i>Marie Michèle MARIAYE</i>

Objet DENOMINATION D'UNE VOIE  
COMPLEXE SPORTIF DE SAINTE ANNE

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Sur le rapport du Maire**

- Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et régions, Modifiée ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la commission Cadre de Vie ;

**APRES AVOIR DELIBERE APPROUVE A L'UNANIMITE**

Nombre de votant : ... ..... 27  
Pour : ..... 27  
Contre : ..... 0  
Abstentions : ..... 0

Article 1 dénommer le tronçon de voie desservant le complexe sportif de Sainte-Anne, lequel prend son origine à l'intersection du chemin Morange et se termine le long du stade MARC MINATCHY : « **Rue Tika Narsou** » ;

Article 2 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Marie Michèle MARIAYE</i>

Objet DENOMINATION D'UNE VOIE  
COMPLEXE SPORTIF DE SAINTE ANNE

---

Dans le cadre de la mise en place de l'adressage postal et du raccordement des infrastructures présentes sur le complexe sportif de Sainte-Anne, secteur chemin Morange, aux différents réseaux publics (électricité, eau, fibre...), je vous informe que le tronçon de voie desservant le complexe sportif de Sainte-Anne ne possède pas d'appellation.

Pour y remédier, je vous propose de dénommer cet axe, lequel prend son origine à l'intersection du chemin Morange et se termine le long du stade MARC MINATCHY :

**« Rue Tika Narsou »**

*Je vous prie d'en délibérer.  
Le Maire*